**Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)**

**8 février 2018**

**Un monde en commun**

**La France inscrit sa politique de développement et de solidarité internationale dans un cadre multilatéral, celui des** **Objectifs de développement durable (ODD)**, adoptés à New York en septembre 2015, qui fixent une ambition commune à l’Humanité dans le cadre de « l’agenda 2030 ». Ces objectifs sont complétés par l’ambition de l’**Accord de Paris sur le climat** de décembre 2015, dont la mise en œuvre est désormais irréversible.

Dans ce contexte, le Président de la République a énoncé la nécessité de **passer à une nouvelle étape dans la politique française de développement et de solidarité internationale**, qui doit se tourner vers la jeunesse, en particulier la jeunesse du continent africain, et pour cela devenir une **politique partenariale de développement et de solidarité internationale**, centrée sur cinq biens communs mondiaux, **les 5 « P »**: la protection de la Planète, le bien-être des Populations, la Paix et la stabilité, la Prospérité partagée, le renforcement des Partenariats et du lien social au niveau mondial.

**Construire une politique d’un monde en commun repose sur un changement de méthode**:

Cette politique nouvelle doit mobiliser au-delà des acteurs traditionnels du développement. La France entend donc **bâtir cette nouvelle politique partenariale avec des acteurs publics comme privés :** Etat, collectivités territoriales, agences chargées du développement et de l’expertise internationale, organisations de la société civile, volontaires internationaux, établissements d’enseignement supérieur et de recherche, entreprises, doivent concourir à une stratégie d’action collective au **pilotage renforcé et à la redevabilité rénovée**.

La politique partenariale de développement et de solidarité internationale doit se construire dans un esprit de **responsabilité partagée** et donc d’exigence accrue vis-à-vis des bénéficiaires. Elle doit mobiliser la jeunesse de notre pays dans une logique de **réciprocité**, créer du lien politique, économique et social avec les acteurs de notre propre pays et encourager l’ensemble des citoyens, des organisations civiles et des acteurs économiques à se tourner vers les enjeux du développement durable et de la solidarité.

A la demande du Président de la République, le Premier ministre a réuni, le 8 février 2018, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) pour décliner ces **cinq priorités gouvernementales d’ici à 2022** :

* la recherche de la **stabilité internationale** et de la **restauration de l’Etat**, la réponse aux situations de **fragilité**, en se donnant les moyens d’un véritable continuum sécurité-développement, en travaillant sur les causes profondes des migrations irrégulières. A cet égard, **la stabilisation en sortie de crise** et le traitement des fragilités, qui trouve à s’appliquer notamment dans l’Alliance pour le Sahel, ainsi que **l’action d’urgence humanitaire de la France**, en soutien aux réfugiés et aux déplacés internes, constituent les piliers de notre politique. Notre action militaire s’inscrit elle aussi dans le cadre de cette approche globale, avec pour objectif la sécurisation et le retour des services de l’Etat dans les zones concernées, afin de favoriser une stabilisation sur le long terme ;
* le **climat,** car l’adaptation et l’atténuation du réchauffement climatique sont les conditions pour réduire la pauvreté, les risques majeurs de catastrophes naturelles et bâtir ensemble des modèles économiques durables et une prospérité nouvelle ;
* l’**éducation,** dans une logique d’employabilité de la jeunesse, pour assurer un avenir en partage à nos populations, lutter contre les causes profondes des migrations illégales, promouvoir l’égalité des chances et *in fine* faire reculer les extrémismes, en particulier dans le Sahel ;
* l’**égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat**, principal facteur de développement social et économique ;
* le **renforcement des systèmes de santé et l’éradication des pandémies** qui, malgré les progrès réalisés, continuent de constituer une menace grave, en particulier sur le continent africain.

**Pour accompagner ces priorités, il est décidé une hausse sans précédent des moyens consacrés à la politique partenariale de développement et de solidarité internationale.** Le gouvernement engagera ainsi dès 2019 une trajectoire budgétaire ambitieuse, en vue d’atteindre 0,55% du revenu national brut (RNB) consacré à l’aide publique au développement (APD) en 2022, avec un objectif de **consacrer** à la composante bilatérale de l’APD les deux-tiers de la hausse moyenne cumulée de la mission budgétaire APD d’ici à 2022. Cette aide, dont la composante en dons sera fortement rehaussée, sera concentrée sur des géographies prioritaires, vers les Pays les Moins Avancés (PMA) et l’Afrique. Sa stratégie sera mieux planifiée et pilotée pour renforcer son efficacité et son impact. Il sera fait annuellement rapport du suivi de cette trajectoire pour s’assurer que la France est en mesure de tenir ses engagements.

Le Premier ministre décide également de **rénover le pilotage politique des priorités fixées à la politique partenariale de développement et de solidarité internationale** en prévoyant la tenue régulière du CICID et en confiant aux ministres concernés la responsabilité d’assumer ce pilotage au niveau stratégique, de consulter régulièrement les acteurs publics et privés participant à cette politique et de réunir au moins une fois par an le Conseil d’orientation stratégique de l’Agence française de développement. Ceci permettra d’actualiser et au besoin de réviser la conduite de cette politique. Un accent particulier sera mis sur la conduite plus efficace et plus transparente de l’**évaluation de la mise en œuvre des moyens de cette politique**. Un Conseil de développement présidé par le Président de la République pourra être réuni de façon *ad hoc* pour prendre les décisions stratégiques nécessaires au respect des objectifs quantitatifs et qualitatifs de notre politique d’APD.

Enfin, le gouvernement recherchera une **cohérence plus fine entre notre action bilatérale et multilatérale**, transitant en particulier par le système des Nations unies, les institutions financières internationales et l’Union européenne.

Ces cinq priorités et l’amélioration du pilotage et de la redevabilité de notre politique partenariale de développement et de solidarité internationale se traduiront aux bénéfices de tous sur le terrain : **notre aide sera plus efficace et plus utile à ceux à qui elle est destinée.**